

MAIRIE
DE**SAINT-JEAN-DU-BRUEL****Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 15

Votants..... 14

Procurations..... 0

Date de la convocation : 21/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSHÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3**DELIBERATION N° 15****BUDGET ANNEXE DE LA STATION-SERVICE****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par la comptable,

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2022 a été présenté par Madame Aurélie MASSON, adjointe au maire

Considérant que Madame Aurélie MASSON a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2022,

Considérant que Monsieur Claude VIDAL, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Madame Aurélie MASSON,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur et lequel peut se résumer ainsi :

STATION-SERVICE	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	327 152.82 €	279 945.43 €	0.00 €	1 438.20 €	327 152.82 €	281 383.63 €
Résultat comptable 2022		-47 207.39 €		1 438.20 €		-45 769.19 €
Résultats antérieurs reportés (excédent ou déficit)		47 096.69 €		2 635.20 €		49 731.89 €
Résultat de clôture à affecter		-110.70 €		4 073.40 €		3 962.70 €
RAR 2022			10 200.00 €		10 200.00 €	0.00 €
Résultats définitifs		-110.70 €		-6 126.60 €		-6 237.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

(Le Maire quitte la salle lors du vote du CA)

- **ADOPTE** le compte administratif tel qu'il a été présenté.Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés

Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 05 AVR. 2023

- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 05 AVR. 2023